



Veolia Eau Agence du Cher
59, Rue Sarrault – CS 40080
18203 Saint-Amand-Montrond Cedex

Saint-Amand-Montrond, le 08 septembre 2025

«NOM_PROPRIETAIRE»
«ADRESSE_PROPRIETAIRE»
«CP_VILLE_PROPRIETAIRE»

Objet : Contrôle périodique des installations d'assainissement non collectif

Adresse de visite : «num» «ADRESSE_VISITE» «COMMUNE» cadastrée : «SECTION» «PARCELLE»

Usager : «NOM_OCCUPANT»

Madame, Monsieur,

Depuis le 1^{er} janvier 2024 et après consultation, notre Société, VEOLIA, est **déléataire du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) de la Communauté de Communes Berry Grand Sud**. Cette dernière, qui s'est substituée aux 32 communes de son territoire pour les compétences et obligations du SPANC et notamment celles dans le cadre de la loi sur l'eau de 1992, doit réaliser un état des lieux périodique **obligatoire** des systèmes d'assainissement autonome présents sur son territoire. A cet effet, nos techniciens sont chargés de faire un état du fonctionnement de votre installation d'assainissement individuel.

Pour procéder à ce contrôle-diagnostic d'une durée d'environ 1 heure, nous vous invitons à contacter notre centre service client Veolia au **0 969 323 529 (appel non surtaxé) dans un délai maximum de 15 jours** à compter de la date de la présente, afin de convenir d'un rendez-vous.

Pour mener à bien la vérification de votre dispositif d'assainissement autonome, celui-ci devra être rendu accessible (dégagement des différents équipements et regards...). **La présence du propriétaire de l'installation ou celle d'une personne le représentant est obligatoire. Dans le cas où vous êtes locataire de votre habitation, merci de transmettre une copie de ce courrier à votre propriétaire.**

Enfin, la fourniture d'un plan d'implantation de ces installations, des éléments extérieurs particuliers et des factures de vidanges, ou tout autre document (attestations...), permettront aux techniciens d'effectuer un diagnostic plus précis et de vous fournir, de fait, un rapport d'autant plus détaillé à l'issue de l'étude.

Nous sommes persuadés que vous comprenez l'importance qui s'attache à la vérification de vos installations qui vise à préserver le milieu naturel.

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée.

Le Service Contrôle Assainissement
Non Collectif VEOLIA

Rappel

Pour la prise de RDV ➡ 0 969 323 529

Pour un renseignement SPANC ➡ 02 48 96 99 16

